

4^{ème} Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du climat

Hôtel de Région – Bordeaux - Lundi 11 juin 2018

Compte rendu synthétique

Le quatrième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du climat a réuni 177 participants dont 69 étaient des femmes, représentant 146 organisations et a été suivi, en streaming, par 75 auditeurs.

La Région avait organisé, en première partie, un des débats publics nationaux sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), animé par Monsieur Jacques Archimbaud, Président de la commission particulière PPE de la Commission nationale du débat public (CNDP). La seconde partie a porté sur le volet Climat-air-énergie du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), avec le témoignage introductif de Monsieur Ronan Dantec, Sénateur des Pays de la Loire et spécialiste de l'aménagement du territoire et de l'énergie.

Monsieur Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine se félicite d'une assistance nombreuse, preuve du grand intérêt porté par les acteurs à la dynamique initiée par la Région. Il souhaite que les collectivités, les associations, le secteur de la recherche et les entreprises dépassent les blocages et les hésitations pour concrétiser rapidement la transition énergétique. Il regrette la tendance actuelle de l'Etat à la recentralisation des politiques publiques, soulignant que ce choix n'est pourtant pas du tout propice à la prise de conscience, à l'initiative et à l'action des territoires. Les territoires ont toujours fait naître les politiques novatrices et ils sont handicapés, dans leur volonté et leurs capacités à agir, par cette recentralisation hostile et indifférente à la mobilisation locale qui émerge et se développe en Nouvelle-Aquitaine.

Il précise que « nous » aurons raison à terme, mais être freinés alors qu'il y a « le feu au lac » et qu'il faille passer d'actions symboliques à des actions massifiées n'est pas acceptable. Il souligne l'importance de la prévention et de la pédagogie à grande échelle, via l'éducation nationale, en direction des collégiens et des lycéens. Il rappelle le poids des transports et du logement, deux domaines où les collectivités ont compétence pour agir, dans les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Il fait remarquer que l'Europe est de plus en plus attentive et proactive, en comparaison des Etats, sur les questions énergétiques et d'adaptation au climat. Il préconise que les Régions s'engagent plus encore dans une démarche politique de propositions, ce directement auprès des institutions européennes.

Enfin, concernant le transport, il réitère sa volonté de développer le ferroviaire dans l'ensemble de ses composantes, des lignes à grande vitesse aux réseaux capillaires.

Madame Françoise Coutant, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine confirme l'intérêt de l'échelle régionale pour garantir une cohérence de l'action entre la vision globale et l'échelle locale. Les sujets énergétiques et climatiques sont mondiaux et les conséquences des dérèglements climatiques n'épargnent aucune parcelle de la terre. Pour autant, la crédibilité et la compréhension par le plus grand nombre des engagements internationaux tels que l'Accord de Paris sur le climat ou les Directives européennes sur l'énergie, passe par l'action territorialisée. Au-delà des responsabilités confiées, par la loi NOTRe, aux Régions comme chefs de file de la transition énergétique et du climat, l'échelle régionale est une opportunité pour la mise en action des solutions concrètes,

reproductibles, multipliables et adaptées aux différents territoires selon leurs particularités et leurs potentiels.

Elle rappelle que la Région a en charge un certain nombre de schémas : Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, schéma régional du tourisme et des loisirs, schéma régional des formations sanitaires et sociales, schéma régional biomasse ... et d'autres encore qui seront inclus dans le SRADDET : Schéma régional de gestion et de prévention des déchets, schéma régional de l'intermodalité, Trame verte et bleue ... Le SRADDET est donc une occasion unique, par sa dimension globale, globalisante et son caractère prescriptif, de partager des objectifs volontaristes dans les domaines de la transition énergétique et d'adaptation aux dérèglements climatiques qui concernent tous les secteurs d'activité et l'ensemble de cette vaste région.

Elle précise que la Région n'a d'ailleurs pas attendu le SRADDET pour agir et fixer, dès 2016 et pour 2021, des objectifs ambitieux : réduction de 30 % des émissions de GES et des consommations d'énergie et 32 % de la production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale.

PARTIE 1 : La programmation pluriannuelle de l'énergie 2018-2023 et 2023-2028

Monsieur Jacques ARCHIMBAULT présente la CNDP, précisant que celle-ci est indépendante dans la conduite des débats et la publication de son rapport sur la PPE. Il indique que le rapport de la CNDP sera remis au Ministre de la transition écologique et solidaire (MTES) à l'automne prochain, le MTES étant le maître d'ouvrage de la PPE 2018-2023 et 2023-2028. La PPE doit permettre d'accélérer l'atteinte des objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte -TECV (août 2015).

Le Débat PPE s'articule autour des enjeux suivants : Comprendre ? (les objectifs de la loi TECV, les freins et les leviers), Agir ? (les conditions de réussite pour accélérer la transition énergétique), Choisir ? (le mix énergétique et en son sein le mix électrique), Gouverner ? (le pilotage, l'évaluation et à quelle échelle : Etat et territoires, la place des citoyens et des consommateurs).

Monsieur Jacques ARCHIMBAULT indique qu'il ressort, dès à présent, du débat public (19 mars - 30 juin 2018) les points saillants suivants : les acteurs et les citoyens confirment l'intérêt d'un nouveau mix énergétique et plébiscitent l'approche territoriale. Les citoyens s'étonnent que la politique énergétique nationale soit régulièrement « bouleversée » par un acteur majeur de l'énergie alors que le premier objectif devrait être d'atteindre les objectifs de la loi TECV. Ils souhaitent que les choix de la PPE soient fixés rapidement et durablement pour acter d'objectifs clairs et offrir un cadre efficace et stable à la transition énergétique et climatique. Enfin, acteurs et citoyens considèrent que le succès de cette transition passe par une politique démocratique de l'énergie, à commencer par la mise à disposition, en libre accès, de données objectives pour que le constat et l'analyse de la transition soient partagés, compris et entendus par tous.

Lors du temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

- La loi TECV ne tient pas assez compte de la réalité énergétique de la France et semble particulièrement optimiste sur le futur mix énergétique à un horizon proche. Le débat ne doit pas se focaliser sur l'électricité. Il est proposé que la pédagogie et l'information sur l'énergie soient renforcées ;

- Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est une entreprise de service qui gère le réseau public de transport d'électricité haute tension en France RTE. Elle est indépendante de l'entreprise de production d'énergie : Electricité de France (EDF) ;
- La PPE est basée sur un postulat de production alors que la démarche vertueuse et efficace pour atteindre la sobriété énergétique serait de partir d'une approche : consommation ;
- Les projections nationales de consommation d'électricité à court et moyen terme divergent entre RTE et EDF. Les écarts sont l'expression d'une vision différente de la future politique énergétique. Ils confirment l'intérêt d'une politique démocratique de l'énergie associant étroitement les citoyens et les consommateurs ;
- Les projets d'énergie renouvelable rencontrent parfois plus de difficultés que la poursuite de l'activité des centrales nucléaires, comme c'est le cas actuellement dans le blayais (33) ;
- La priorité doit être de réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité et de booster les énergies renouvelables plutôt que prolonger le modèle nucléaire non viable économiquement sur le moyen et long terme ;
- La transition énergétique doit compter sur des évolutions culturelles et la décentralisation des solutions, d'où l'importance d'accompagner les habitants avec une présence de proximité renforcée par le développement des Espaces information énergie (EIE) et l'investissement des collectivités locales comme c'est le cas en matière de santé ;
- L'importance de la forêt : bois-énergie, bois-construction ... comme ressource majeure pour la transition énergétique ;
- La recherche du consensus sur l'énergie, sujet de plus en plus impactant pour le citoyen et alors que la planète suffoque, est-il raisonnable ? Un scénario de sobriété devrait être la priorité ;
- Le regret que le débat public sur PPE soit lancé alors que le gouvernement français n'a pas fait connaître les objectifs et les échéances d'atteinte du futur mix énergétique. En plus simple : nous débattons d'une PPE dont le projet n'est pas connu. Le sens et les modalités de cette démarche ne sont donc pas pleinement démocratiques. Le débat public a néanmoins l'intérêt de rassembler des « petits bouts de la vision et des solutions » ;
- La nécessité d'une reconnaissance et d'un encouragement, par les collectivités locales et les services de l'Etat en région, des projets conçus par les citoyens et les petites entreprises dans le domaine de la transition énergétique ;
- L'importance de considérer avec attention les scénarios ADEME et négaWatt qui offrent un réel changement de paradigme énergétique ;
- La transition énergétique passe par des expérimentations significatives et duplicables à l'échelle des territoires, faisant sens par leur exemplarité et associant des citoyens ;
- La transition énergétique doit garantir une équité sociale et la dimension de service public dans la fourniture d'énergie ;
- L'importance de l'accès partagé des données énergétiques à l'échelle d'un quartier, d'une commune pour comprendre et associer les habitants ainsi qu'éclairer la décision publique locale.

PARTIE 2 : Le volet Climat-air-énergie du SRADET

Monsieur Ronan DANTEC insiste sur le fait que la transition énergétique n'est pas, contrairement à l'idée longuement entretenue, qu'un sujet technique ; c'est un enjeu social et sociétal tout autant. Le développement des technologies numériques est une réelle opportunité pour réussir cette transition, à condition que leur accès ne renforce pas les inégalités sociales. L'enjeu est donc la solidarité énergétique au sein des territoires, entre les territoires et au sein de l'ensemble de la population. Il souligne que la loi TECV était un très bon compromis, donc une « grande loi ». Il précise que l'urgence n'est donc pas de « retoucher » la loi, mais de construire et consolider les moyens et les politiques pour la mettre en œuvre. La loi a confirmé, ce qui constitue une

reconnaissance des initiatives décentralisées de l'énergie, le binôme intercommunalités et Région. L'élaboration du SRADDET, bien que d'une relative complexité, est l'occasion de conforter ce « couple d'acteurs » de la transition énergétique. Il souligne l'importance : d'une solidarité territoriale entre les territoires riches et ceux qui sont moins bien pourvus en ressources énergétiques renouvelables, d'une évolution rapide à venir dans le domaine de la mobilité propre avec les véhicules électriques et autres énergies alternatives aux carburants issus du pétrole, de liens forts à tisser entre le SRADDET et le SRDEII, le plan régional de formation et le SRADDET volet climat-air-énergie et de la responsabilisation du monde bancaire pour accompagner par une nouvelle ingénierie financière, aujourd'hui trop ténue, la transition énergétique. Il met en exergue les synergies à développer au sein du SRADDET entre les différents volets comme l'adaptation au changement climatique et la trame verte et bleue. Il conclue en évoquant la bizarrerie du moment, à savoir que les territoires et la démocratie locale se réapproprient l'énergie alors que l'Etat semble vouloir la recentraliser.

Madame Françoise Coutant, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine rappelle les étapes de co-construction du volet Climat-air-énergie, remercie les acteurs pour leur investissement depuis septembre 2017 et souligne le bon déroulement des rencontres territoriales, actuellement en cours, qui enrichissent les travaux de la Région. Les treize grands objectifs, nés de cette démarche de co-construction, sont présentés pour avis et discutés avec les participants.

Les participants ont donné un avis favorable pour les treize objectifs et souligné les points suivants autour des quatre grandes thématiques : Sobriété et efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables et de récupération, limitation des gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, adaptation aux évolutions du climat :

- La nécessité d'une approche Empreinte carbone et pas uniquement des seules émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire régional. Le rôle du consommateur (acteur majeur de la transition énergétique), par ses choix, est essentiel pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris sur le climat ;
- L'approche consommateur est opportune mais ne peut pas être la seule, car pour les personnes en vulnérabilité énergétique ou vivant dans des territoires ruraux enclavés, leur situation est contrainte ;
- Le projet de loi sur l'alimentation constitue une opportunité pour développer les circuits courts et les produits issus de l'agriculture biologique donc réduire la dépendance de l'agriculture aux énergies fossiles ;
- La mobilité durable est un sujet particulièrement vaste que la collectivité régionale devrait approcher dans toutes ses composantes ;
- Les politiques de valorisation des ressources forestières sont parfois contradictoires et le SRADDET devra veiller à une cohérence avec le schéma régional biomasse et le programme régional de la forêt et du bois ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie dans le domaine des transports est à considérer pas exclusivement du côté des infrastructures mais également des services, notamment par les opportunités du numérique pour développer la multi-modalité ;
- L'importance, à l'échelle régionale, d'une stratégie de stockage de l'énergie renouvelable sur site ;

- L'intérêt d'inclure dans le SRADDET, les solutions offertes par la démarche « Le bureau des temps » notamment pour limiter les déplacements et les congestions routières ;
- L'appropriation locale des projets d'unités de production d'énergie renouvelable facilite une vision globale de la situation énergétique d'un territoire et permet collectivement et en réduisant les conflits locaux, de définir la meilleure solution d'un mix énergétique local. De par la diversité géographique, socioéconomique, culturelle ... des territoires, les réponses sont plurielles ;
- La biodiversité à forte valeur patrimoniale ou dite « ordinaire » doit être considérée avec la plus grande attention dans la conception, la réalisation et la gestion des unités de production d'énergies renouvelables. Pour le photovoltaïque, la priorité est de valoriser les surfaces bâties et artificialisées ;
- La position du Ministère de la Défense qui freine considérablement le développement de l'énergie éolienne en ex-Aquitaine ne peut pas rester en l'état. D'autres pays et d'autres régions ont montré que les activités de défense nationale ne bloquaient pas systématiquement le mix énergétique ;
- Une vigilance quant au développement du bois énergie pour éviter, par des installations et des équipements de qualité, les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques ;
- Les collectivités en charge des Plans climat-air-énergie territoriaux sont les « premiers artisans » de la transition énergétique ;
- La nécessité d'une régionalisation des tarifs de rachat d'électricité renouvelable pour s'adapter aux différences régionales et donc faciliter le développement des EnR, ce en opposition avec les décisions récentes de la Commission nationale de régulation de l'énergie (CRE) ;
- La priorisation de l'implantation des unités photovoltaïques sur les espaces artificialisés ne doit pas bloquer l'installation et l'expérimentation sur des terrains agricoles ;
- Le besoin de sensibiliser, former et accompagner les élus locaux notamment dans les zones rurales ne disposant pas d'une ingénierie technique et financière et la nécessité de renforcer et faciliter la formation des professionnels du bâtiment ;
- Le SRADDET devrait fixer un cadre clair pour stopper la dissémination des projets photovoltaïques en zone forestière. Le SRADDET est à mettre en cohérence avec le Programme régional de la forêt et du bois qui ambitionne une foresterie et une filière bois dynamique en Nouvelle-Aquitaine ;
- La sauvegarde des espaces naturels littoraux est primordiale à la fois comme espace tampon face à l'augmentation du niveau de la mer et comme espace de préservation des écosystèmes naturels ;
- Le stockage de l'eau en ville doit bénéficier d'une approche hydrologique / écologique et non pas seulement hydraulique ;
- Les Parcs naturels régionaux de Nouvelle-aquitaine constituent des espaces privilégiés pour réaliser des « Réserve internationale de ciel nocturne » opportunes pour la santé publique, la réduction de la facture électrique des communes, la sauvegarde de la biodiversité et aussi comme facteur d'attractivité touristique.

En conclusion du quatrième Comité régional des acteurs de la Transition énergétique et du Climat, **Madame Françoise Coutant** fait part des prochaines étapes de réalisation du volet Climat-air-énergie du SRADDET, avec notamment l'organisation d'un Atelier de travail : « Nos ambitions 2020-2030-2050 : quelles trajectoires chiffrées Energie et GES en cohérence avec la Stratégie nationale bas carbone » le 6 juillet à l'Hôtel de Région – Bordeaux.

Elle invite les participants à prendre connaissance du récent rapport AcclimaTerra : « Anticiper les changements climatiques en Nouvelle-Aquitaine : Pour agir dans les territoires » sur le site : <http://www.acclimaterra.fr/rapport-page-menuConclusion>.